



## Exonération des taxes de plus value

-----  
Par Legrand M

Bonjour,

J 'ai acheté un terrain il y a 7 ans , suite à la vente de ma residence principale, afin de reconstruire pour un projet touristique en Guadeloupe.

Il n 'a pas été possible avec la période covid et j 'ai perdu une part financière de mise en oeuvre du projet .

Pendant ce temps, j 'ai été hebergée gratuitement par une amie quelques mois dans l 'année et par mes parents le reste du temps en métropole.

Je revends mon terrain nu à ce jour .

Et il possible de considérer que je n 'ai pas de résidence principale depuis l 'achat du terrain ?  
(La vente va me permettre d'investir dans une nouvelle résidence principale )

merci pour votre réponse.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

On a toujours une résidence principale.

Un terrain nu ne peut pas être votre résidence principale.